FEUILLET PAROISSIAL SAINT-MAXIME

2 février 2025

Paroisse St-Maxime : 3 700, boul. Lévesque Ouest, Laval H7V 1E8
Bureau ouvert les : Lundi, mercredi et vendredi de 9 h 30 à 13 h.
Tél : 450 681-1977 : Secrétaire #1, Pascal #2, Maketalena #4
Courriel secrétaire : secretariat@paroissesaintmaxime.org
Courriel administrateur paroissial : cure@paroissesaintmaxime.org
Courriel agente de pastorale familiale : pastoraleagente@gmail.com
Courriel pour le feuillet paroissial : stmaxime1@gmail.com
Site internet : https://www.paroissesaintmaxime.org

Partage Saint-Maxime : pastorale sociale, dépannage alimentaire, bazar.
Ouvert du lundi au vendredi de 10 h à 18 h 00.
Tél. :450 973-4242. Courriel : partagestmaxime@gmail.com

Nouvelles et événements

- En fin de semaine du 1 et 2 février, nous soulignerons la journée des consacrés. Unissons nos prières avec ceux qui ont engagé leur vie au service de l'Église et des plus démunis.
- Samedi le 8 février, nous célèbrerons les funérailles de François Boisclair à 11 h. La famille vous accueillera pour des condoléances à partir de 10 h. Nos prières accompagnent sa famille.
- Nous offrirons un cours biblique bientôt. Dites à Pascal le meilleur moment pour l'organiser.
- Aux messes du 8 et du 9 février, nous soulignerons la journée des malades. À la fin de la messe nous offrirons le sacrement des malades aux personnes en sérieuses difficultés.

AVIS DE CONVOCATION

Assemblée générale des paroissiens
Dimanche le 23 février 2025 vers 9 h 30
En vue de l'élection d'un(e) marguillier(e)

Vous êtes, par la présente, convoqués, à une assemblée de paroissiens qui aura lieu le dimanche 23 février 2025, après la messe de 8 h 30, à l'église St-Maxime (Salle Mgr André-Rivest) ; elle a pour but d'élire un (1) marguillier en raison du décès de M. François Boisclair, réélu le 17 novembre dernier. C'est un mandat complet (3 ans) qui se terminera le 31 décembre 2027. Il y a environ 9 réunions par année. Chaque marguillier s'occupe de dossiers spécifiques dans différents secteurs d'activités au niveau administratif (ex : entretien, construction, administration, ressources humaines). Toute candidature est la bienvenue. J'encourage les femmes à s'impliquer dans le conseil de fabrique. Bienvenue à cette assemblée. Merci d'avoir à cœur votre paroisse et de vous impliquer activement !
Jean Berlinguette, président de l'Assemblée de fabrique

HORAIRE DES MESSES ET ACTIVITÉS

Messes dominicales

Samedi : 16 h 30

Dimanche : 8 h 30

11 h 00 (Messe familiale)

Messes en semaine

Mercredi et vendredi : 16 h 30

Lundi, mardi, jeudi et samedi : 8 h 30

Chapelet : 30 minutes avant chaque messe de semaine.
Sacrement du pardon : Disponible avant ou après les messes

Adoration

Mercredi et vendredi : 17 h 00

Lundi, mardi, jeudi et samedi : 9 h 00

Famille du Sacré-Cœur

Vendredi 16 h 30

Légion de Marie

Mardi et samedi : 9 h 00

Cœur d'accueil de Jésus

Mercredi et samedi : 20 h 00 Zoom 899 282 6257

Paiement par Interac

1. Pour effectuer un virement **Interac** via votre compte de banque, suivre les étapes suivantes :
2. Avoir le service Interac par votre banque et y accéder par internet.
3. Ajouter un nouveau destinataire : **Paroisse Saint-Maxime**
4. Inscrire ce courriel de la paroisse : interac@paroissesaintmaxime.org
5. Inscrire le montant et aussi votre téléphone, votre numéro d'enveloppe, s'il y a lieu, et la raison don, dîmes, quête, intention de messes, funérailles etc. Si on vous demande une question, écrire : Sanctuaire. Une réponse de sécurité écrire : Sacrecoeur.
6. Envoyer. Merci de votre soutien à la paroisse.

INTENTIONS DES MESSES - 2025

Samedi 1 février

8 h 30 : Gérard et Madeleine Beaudet ..... La succession

16 h 30 : Mirelle Des Côtes ..... Carmen et André

Dimanche 2 février

8 h 30 : Léon et Marie ..... Leur fille

11 h 00 : Jean Guy Carignan ..... Offrandes funérailles

Lundi 3 février 8 h 30 : Jeanne d'Arc Dumas ..... La succession

Mardi 4 février 8 h 30 : Marcelle Bacha ..... Offrandes aux funérailles

Villagia 9 h 30 : Antonio et Maria Hilario ..... Leur fille Thérèsa

Mercredi 5 février 16 h 30 : Viviane Crête ..... Céline et Famille

Jeudi 6 février 8 h 30 : Claude Noël ..... Sa famille

Philanthrope : Jacques Ouellet ..... Offrandes aux funérailles

Vendredi 7 février 16 h 30 : Georgette Beaumont Durocher ..... Ses filles

Samedi 8 février

8 h 30 : Paulette Plouffe ..... Offrandes aux funérailles

16 h 30 : Marie Blanche Nault ..... Gilles Charbonneau

Dimanche 9 février

8 h 30 : Anton Matuga ..... Offrandes aux funérailles

11 h 00 : Ceracy Pierre Toussaint ..... La famille

VOS OFFRANDES DU 26 JANVIER 2025

Quête : 1 270 $ Lampions : 150 $

Bellerive : 23 $

La lampe du sanctuaire brûle du 1er au 8 février à la mémoire de Léon

Bureau de la coordination générale

COMMUNIQUÉ No. 117 – 29 JANVIER 2025

COMMUNICATION DE L'ARCHEVÊQUE

DÉCRET - INDULGENCE PLÉNIÈRE DE L'ANNÉE JUBILAIRE 2025

Aux membres des équipes pastorales,

Aux prêtres, diacres, RSE, APL,

Aux fidèles engagés dans l'animation de leur communauté,

Aux membres des congrégations religieuses,

Au personnel de l'archevêché.

Chers frères et chères sœurs dans le Christ,

Veuillez trouver ci-après une communication importante de notre archevêque, Monseigneur Christian Lépine concernant l'indulgence plénière de l'année jubilaire 2025.

Décret - Indulgence plénière

En Jésus,
M. Charles Langlois, PSS
Vicaire général, Modérateur de la curie

P.S. Cliquez sur le lien pour prendre connaissance du décret de Mgr Christian Lépine

L’espérance ne déçoit pas – Année sainte 2025

L’Archevêque de Montréal, Mgr Christian Lépine, invite tous les fidèles à participer pleinement à l’année sainte 2025, proclamée sous le thème Spes non confundit (L’espérance ne déçoit pas). Cette année jubilaire, qui se déroule du 29 décembre 2024 au 28 décembre 2025, est une occasion unique de fortifier l’espérance chrétienne, d’encourager la conversion et la réconciliation, et de prier pour les vocations au service de l’Église.

Durant cette période, les fidèles pourront obtenir l’indulgence plénière jubilaire selon les conditions habituelles (confession sacramentelle, communion eucharistique et prière aux intentions du Souverain Pontife).

Les lieux jubilaires diocésains

Les pèlerins sont invités à se rendre dans l’un des lieux jubilaires suivants :

- Cathédrale Marie-Reine-du-Monde
- Basilique Notre-Dame
- Basilique Saint Patrick
- Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal
- Sanctuaire Saint-Sacrement
- Sanctuaire Saint-Pérégrin (église Saint-Donat)
- Sanctuaire Marie-Reine-des-Cœurs
- Sanctuaire de la Réparation au Sacré-Cœur et de Saint-Padre-Pio
- Sanctuaire de la Miséricorde (église Saint-Nazaire)
- Chapelle Notre-Dame-de-Lourdes

Approfondir l’esprit du jubilé

Tous les fidèles sont appelés à manifester concrètement un esprit de pénitence, notamment en retrouvant la valeur du vendredi comme jour de jeûne, d’abstinence ou de modération dans les distractions médiatiques.

Cette année sainte est une opportunité exceptionnelle pour renouveler notre foi et notre espérance, et pour marcher ensemble comme une Église pèlerine, unie dans la prière et la charité.

Pour plus de détails sur les conditions et les activités jubilaires, consultez les ressources diocésaines ou contactez votre paroisse locale.

1. Qu’est-ce qu’une indulgence ?

« L’indulgence est la rémission devant Dieu de la peine temporelle due pour les péchés dont la faute est déjà effacée, rémission que le fidèle bien disposé obtient à certaines conditions déterminées, par l’action de l’église, laquelle, en tant que dispensatrice de la rédemption, distribue et applique par son autorité le trésor des satisfactions du Christ et des saints 81. »

« L’indulgence est partielle ou plénière, selon qu’elle libère partiellement ou totalement de la peine temporelle due pour le péché 82. » Les indulgences peuvent être appliquées aux vivants ou aux morts [1]. Dans notre humanité, faible et attirée par le mal, certains effets résiduels du péché

demeurent. Ils sont éliminés par l'indulgence, toujours par la grâce du Christ, qui, comme l'a écrit saint Paul VI, est Lui-même « notre "indulgence [2]" ».

2. Qu'est-ce que l'Indulgence jubilaire ?

L'Indulgence jubilaire, en vertu de la prière, est destinée de manière spéciale à ceux et celles qui nous ont précédés afin qu'ils obtiennent la pleine miséricorde. Elle permet de découvrir à quel point la miséricorde de Dieu est illimitée [1]. Toutes les autres indulgences accordées auparavant demeurent en vigueur.

3. Comment l'Indulgence jubilaire est-elle obtenue ?

Tous les fidèles qui sont vraiment repentants et dénués de tout attachement au péché (cf. Enchiridion Indulgentiarum, 4e éd., norme 20, §1), et animés d'un esprit de charité qui, au cours de l'Année sainte, purifiés par le sacrement de pénitence, et nourris de la Sainte Communion, prieront aux intentions du Souverain Pontife, obtiendront du trésor de l'Église, une pleine indulgence, la rémission et le pardon de leurs péchés, applicable aux âmes du Purgatoire.

4. De quelles manières une indulgence plénière peut-elle être obtenue ?

a) Pèlerinages
b) Visites pieuses de lieux sacrés
c) Œuvres de miséricorde et de pénitence

5. Quelles sont les conditions pour les pèlerinages ?

À tout lieu sacré du Jubilé, participer avec dévotion : à la Sainte Messe ; à une messe rituelle pour les sacrements de l'initiation chrétienne ou l'onction des malades ; à une célébration de la Parole de Dieu ; à la liturgie des Heures ; au Chemin de Croix ; à la récitation du chapelet ; à la récitation de l'hymne Acathiste ; à une célébration pénitentielle avec confession individuelle.

6. Quelles sont les conditions pour les visites de lieux sacrés ?

À tout lieu jubilaire, individuellement ou en groupe, s'engager pendant un temps convenable : à l'adoration eucharistique, conclue par le Notre Père, le Credo et des invocations à Marie.

Qu'en est-il des religieuses et des moines cloîtrés, des personnes âgées, des malades, des prisonniers, de ceux et celles qui travaillent au sein des hôpitaux et des établissements de soins de santé qui fournissent des soins continus aux malades ?

Les fidèles qui se repentent vraiment de leurs péchés, mais qui ne peuvent pas participer aux diverses célébrations solennelles, aux pèlerinages et aux visites pieuses pour de graves raisons peuvent obtenir l'Indulgence jubilaire aux mêmes conditions s'ils sont unis en esprit aux fidèles qui y participent en personne, spécialement quand les paroles du Souverain Pontife ou de l'évêque y sont transmises par des moyens de communication.

Pour obtenir l'Indulgence jubilaire plénière de cette façon, les fidèles mentionnés ci-dessus doivent : offrir les souffrances ou les difficultés de leur vie et réciter : le Notre Père ; le Credo ; des prières conformes aux objectifs de l'Année sainte.

7. Quelles sont les conditions pour obtenir l'Indulgence jubilaire en pratiquant des œuvres de miséricorde ?

- Participer dans une église ou un autre lieu adapté, selon l'intention du Saint-Père, avec dévotion : à des missions populaires ; à des exercices spirituels ; à des activités de formation sur les documents de Vatican II et le Catéchisme
- Respecter les conditions spirituelles, sacramentelles et de prière habituelle : Donner à manger aux affamés
- Donner à boire à ceux et celles qui ont soif
- Vêtir ceux et celles qui sont nus
- Accueillir les étrangers
- Assister les malades
- Visiter les prisonniers, ensevelir les morts
- Conseiller ceux et celles qui sont dans le doute
- Enseigner les ignorants, ignorantes
- Avertir les pécheurs
- Consoler les affligés
- Pardonner les offenses
- Supporter patiemment ceux et celles qui nous font du mal
- Prier pour les vivants et pour les morts

8. Quelles sont les conditions pour la pénitence ?

Retrouver la valeur pénitentielle du vendredi

- S'abstenir :
  - de distractions futiles ;
  - de consommation superflue ;
- donner aux pauvres un montant d'argent proportionné ;
- soutenir des œuvres religieuses ou sociales (défense et protection de la vie) ;
- soutenir la qualité de vie des enfants abandonnés, des jeunes en difficulté, des personnes âgées dans le besoin et isolées, des migrants ;
- consacrer des temps libres à des activités bénévoles de service communautaire.

À Saint-Maxime nous sommes une communauté unie, ouverte, accueillante et attentionnée.
Nous formons une famille de disciples joyeux et engagés, cheminant dans l'Esprit pour devenir des sanctuaires du cœur de Jésus, et qui favorisent sa rencontre.

LECTURES DE LA MESSE

PREMIÈRE LECTURE

« Soudain viendra dans son Temple le Seigneur que vous cherchez » (Ml 3, 1-4)

Lecture du livre du prophète Malachie

Ainsi parle le Seigneur Dieu : Voici que j'envoie mon messager pour qu'il prépare le chemin devant moi ; et soudain viendra dans son Temple le Seigneur que vous cherchez. Le messager de l'Alliance que vous désirez, le voici qui vient – dit le Seigneur de l'univers. Qui pourra soutenir le jour de sa venue ? Qui pourra rester debout lorsqu'il se montrera ?

Car il est pareil au feu du fondeur, pareil à la lessive des blanchisseurs. Il s'installera pour fondre et purifier : il purifiera les fils de Lévi, il les affinera comme l'or et l'argent ; ainsi pourront-ils, aux yeux du Seigneur, présenter l'offrande en toute justice. Alors, l'offrande de Juda et de Jérusalem sera bien accueillie du Seigneur, comme il en fut aux jours anciens, dans les années d'autrefois.

– Parole du Seigneur.

PSAUME

R/ C'est le Seigneur, Dieu de l'univers ;
c'est lui, le roi de gloire. (Ps 23, 24)

Portes, levez vos frontons,
élevez-vous, portes éternelles :
qu'il entre, le roi de gloire !

Qui est ce roi de gloire ?
C'est le Seigneur, le fort, le vaillant,
le Seigneur, le vaillant des combats.

Portes, levez vos frontons,
levez-les, portes éternelles :
qu'il entre, le roi de gloire !

Qui donc est ce roi de gloire ?
C'est le Seigneur, Dieu de l'univers ;
c'est lui, le roi de gloire.

DEUXIÈME LECTURE

« Il lui fallait se rendre en tout semblable à ses frères » (He 2, 14-18)

Lecture de la lettre aux Hébreux

Puisque les enfants des hommes ont en commun le sang et la chair, Jésus a partagé, lui aussi, pareille condition : ainsi, par sa mort, il a pu réduire à l'impuissance celui qui possédait le pouvoir de la mort, c'est-à-dire le diable, et il a rendu libres tous ceux qui, par crainte de la mort, passaient toute leur vie dans une situation d'esclaves. Car ceux qu'il prend en charge, ce ne sont pas les anges, c'est la descendance d'Abraham.

Il lui fallait donc se rendre en tout semblable à ses frères, pour devenir un grand prêtre miséricordieux et digne de foi pour les relations avec Dieu, afin d'enlever les péchés du peuple. Et parce qu'il a souffert jusqu'au bout l'épreuve de sa Passion, il est capable de porter secours à ceux qui subissent une épreuve.

– Parole du Seigneur.

ACCLAMATION

Alléluia. Alléluia.
Lumière qui se révèle aux nations
et donne gloire à ton peuple Israël.

Alléluia.

ÉVANGILE

« Mes yeux ont vu ton salut » (Lc 2, 22-40)

Évangile de Jésus Christ selon saint Luc

Quand fut accompli le temps prescrit par la loi de Moïse pour la purification, les parents de Jésus l'amenèrent à Jérusalem pour le présenter au Seigneur, selon ce qui est écrit dans la Loi : Tout premier-né de sexe masculin sera consacré au Seigneur. Ils venaient aussi offrir le sacrifice prescrit par la loi du Seigneur : *un couple de tourterelles ou deux petites colombes.*

Or, il y avait à Jérusalem un homme appelé Syméon. C'était un homme juste et religieux, qui attendait la Consolation d'Israël, et l'Esprit Saint était sur lui. Il avait reçu de l'Esprit Saint l'annonce qu'il ne verrait pas la mort avant d'avoir vu le Christ, le Messie du Seigneur. Sous l'action de l'Esprit, Syméon vint au Temple.

Au moment où les parents présentaient l'enfant Jésus pour se conformer au rite de la Loi qui le concernait, Syméon reçut l'enfant dans ses bras, et il bénit Dieu en disant : « Maintenant, ô Maître souverain, tu peux laisser ton serviteur s'en aller en paix, selon ta parole. Car mes yeux ont vu le salut que tu préparais à la face des peuples : lumière qui se révèle aux nations et donne gloire à ton peuple Israël. »

Le père et la mère de l'enfant s'étonnaient de ce qui était dit de lui. Syméon les bénit, puis il dit à Marie sa mère : « Voici que cet enfant provoquera la chute et le relèvement de beaucoup en Israël. Il sera un signe de contradiction – et toi, ton âme sera traversée d'un glaive – : ainsi seront dévoilées les pensées qui viennent du cœur d'un grand nombre. »

Il y avait aussi une femme prophète, Anne, fille de Phanuel, de la tribu d'Aser. Elle était très avancée en âge ; après sept ans de mariage, demeurée veuve, elle était arrivée à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Elle ne s'éloignait pas du Temple, servant Dieu jour et nuit dans le jeûne et la prière. Survenant à cette heure même, elle proclamait les louanges de Dieu et parlait de l'enfant à tous ceux qui attendaient la délivrance de Jérusalem.

Lorsqu'ils eurent achevé tout ce que prescrivait la loi du Seigneur, ils retournèrent en Galilée, dans leur ville de Nazareth.

L'enfant, lui, grandissait et se fortifiait, rempli de sagesse, et la grâce de Dieu était sur lui.

– Acclamons la Parole de Dieu.